

# Réunion publique de lancement

## Bourgoin-Jallieu

### 18 septembre 2013

Durée : 1 heure 55

Participants : 61 personnes

#### Ouverture

▪ **Jean-Yves OLLIVIER**

Au nom de la Commission Particulière, je vous souhaite la bienvenue à cette réunion de lancement du débat public qui se tient à Bourgoin aujourd'hui. Je vous remercie d'avoir répondu à l'invitation de venir à cette réunion pour vous informer et échanger sur le projet qui est soumis à ce débat public. Ce débat a été décidé par la Commission Nationale du Débat Public et cette Commission Nationale a décidé d'organiser un débat public pour deux projets de gazoducs : le projet sud Arc Lyonnais qui nous intéresse aujourd'hui et le projet nord Val de Saône qui remonte jusque dans le département de la Haute-Marne. Quelques mots d'abord sur la Commission Nationale du Débat Public. Elle est chargée de veiller au respect de la participation du public, au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national et de veiller également aux bonnes conditions d'information du public et d'émettre tous avis et recommandations de nature à favoriser et développer la concertation avec le public. Cette concertation se situe tout à fait à l'amont des décisions vu que la décision de réalisation n'est pas encore prise. Nous sommes donc tout à fait à l'amont de cette démarche. La Commission Nationale est une autorité indépendante qui a reçu mission d'organiser ces débats et elle est indépendante, à la fois des pouvoirs politiques et des autorités administratives.

La Commission Particulière que j'ai l'honneur de présider est constituée de six membres qui sont ici présents : Séverine Barberet qui est dans la salle ici, Anne-Marie Odunlami qui est à ma droite, Jean Sornay là-bas, Michel Habig ici, Michel Rostagnat qui est à ma gauche et moi-même en tant que Président. Vous avez le profil des membres de la commission sur la lettre du débat public qui vous est proposée à l'accueil. La Commission Particulière qui est indépendante du maître d'ouvrage et également des pouvoirs publics organise et anime les débats qui lui ont été confiés, diffuse une information complète, transparente et objective à destination de la population et permet à la population de s'exprimer dans le cadre des réunions publiques ou par le biais de contributions écrites. Enfin, la CPDP veille à ce que le maître d'ouvrage réponde aux questions posées par le public.

1

Le débat public répond à trois principes fondamentaux dans son organisation :

- tout d'abord, le principe d'équivalence. Toute personne a la possibilité de s'exprimer, de poser une question, d'émettre un avis ou une proposition. Toute personne ou toute organisation, association, collectivité, organisme consulaire, a donc les mêmes droits d'expression dans le cadre de ces débats publics ;
- deuxième principe, la transparence. Clarté et accessibilité de l'information sont des principes de base et aucun privilège ne s'adresse à quiconque. Tout le monde est à égalité dans ces échanges de débat public ;
- enfin troisièmement, l'argumentation. Le débat se construit sur la base d'opinions argumentées et non pas de réserve d'homme. Nous n'allons pas compter les gens qui sont pour ou contre un projet, mais nous notons de façon très précise les argumentations qui sont présentées pour éventuellement modifier tel ou tel volet du projet, l'adapter ou tenir compte de tel ou tel point particulier que vous souhaitez souligner.

La déontologie de la Commission Particulière : la neutralité. La CPDP n'a pas d'avis à formuler sur le projet lui-même. Comme je vous l'ai dit, nous sommes chargés d'animer le débat public et de veiller à ce que tous ceux qui ont quelque chose à dire puissent s'exprimer. L'indépendance : nous sommes indépendants du maître d'ouvrage GRTgaz et des pouvoirs publics. Nous avons organisé ce débat conformément à ce que nous pensions le plus performant pour permettre à un maximum de gens de s'exprimer. La suite du débat public : la CPDP produit à la fin du débat public un compte rendu exhaustif des débats et des opinions exprimées. Chaque réunion de débat public, dont cette réunion, est enregistrée et donnera lieu à un verbatim exhaustif qui sera publié sur le site internet du débat public. En faisant la synthèse de tous les arguments et de tous les avis qui auront été formulés dans les réunions de débat public, accompagnée par toutes les contributions écrites qui nous parviendront, la Commission Particulière tire le bilan de ce débat public.

Pour ce qui concerne le débat sur ces deux tronçons de gazoducs Arc Lyonnais et Val de Saône qui sont réunis dans un seul débat public, le débat va durer trois mois. C'est la première réunion aujourd'hui. Nous en aurons 19 sur l'ensemble du fuseau depuis le département de la Drôme jusqu'au département de la Haute-Marne. 19 réunions qui vont nourrir le bilan que nous aurons à tirer. Le maître d'ouvrage, lorsqu'il aura été saisi du bilan de la Commission Particulière et des conclusions que la Commission Nationale tirera de ce débat public, aura trois mois pour réagir aux observations et aux conclusions qui seront tirées de ces débats publics.

Alors, quelques informations concernant le déroulement d'une réunion publique et surtout pour les éléments qui permettent d'assurer le bon déroulement de ces réunions. A la suite de ma courte intervention d'introduction sur le débat public, le maître d'ouvrage GRTgaz présentera de façon synthétique le projet à son stade d'élaboration. Je vous rappelle que la décision formelle n'a pas encore été prise. Nous sommes à un stade de projet. Pour permettre à un maximum de gens de s'exprimer, le temps de parole de chacun d'entre vous sera limité à 4 minutes, chacun veillant à bien se présenter pour justement que l'enregistrement permette de noter l'origine de la question posée et de préciser si vous intervenez à titre personnel ou au titre d'une association, d'une organisation ou d'un collectif. Avant de prendre la parole, précisez votre identité sauf si vous ne le souhaitez pas, ce qui peut se faire.

A la suite de la question, soit la Commission Particulière répondra s'il s'agit d'une question concernant le débat public, soit je demanderai au maître d'ouvrage GRTgaz de répondre à la question qui aura été posée. 4 minutes ne permettent pas d'avoir des argumentaires extrêmement fournis et si vous avez un argumentaire à présenter de façon structurée et assez conséquente, vous avez le cahier d'acteur qui est un outil plus adapté à cette situation. Cahier d'acteur qui vous permet de développer un argumentaire. Ce cahier d'acteur est réservé aux collectivités, associations, chambres consulaires, qui souhaitent développer un argumentaire et présenter des conclusions sur le projet ainsi présenté. Ces cahiers d'acteurs sont bien sûr publiés sur le site internet et seront portés à la connaissance de tous ceux qui souhaiteront avoir tous les éléments de ce débat public.

Voilà pour mon introduction sur le débat public et le déroulement de la réunion que nous allons avoir et je vous précise deux points :

- d'une part, à la fin de la réunion, une collation vous sera proposée si vous le souhaitez ;
- d'autre part, un certain nombre de photos vont être prises. Si vous ne souhaitez pas être photographiés, nous vous demandons de vous exprimer pour que vos photos n'apparaissent pas sur les différentes publications qui seront réalisées.

Pour rentrer dans le vif du sujet, je passe la parole maintenant à Monsieur Bourjas qui est Directeur Régional de GRTgaz et qui va présenter de façon synthétique le projet qui vous concerne.

### **Présentation du projet**

#### **Daniel BOURJAS, Directeur Régional de GRTgaz**

Monsieur le Président, merci. Mesdames et Messieurs les membres de la commission, Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je suis le Directeur Régional de GRTgaz, Directeur Régional qui couvre le Grand Sud Est avec 24 départements administratifs. A ma gauche, Denis Suisse-Guillaud qui est le Directeur du Projet et Christian Bernardini qui est le Directeur Technique du Projet. D'abord, je voudrais souligner la clairvoyance de la Commission Nationale du Débat Public qui a décidé de regrouper les deux projets au sein d'un même débat public, ce qui donne quand même beaucoup plus de cohérence à la démarche et qui permet en une seule fois d'aborder, pour nous, maître d'ouvrage, notre stratégie d'équipement dans les gazoducs et ça donne du sens à ces débats. Pour GRTgaz, ce débat est le quatrième débat public.

On n'en a pas fait dix, on n'en a pas fait qu'un, on en a fait quatre. C'est déjà pas mal. C'est le quatrième qui démarre. Je me rappelle le premier débat public qui a démarré en 2009. J'y participais. C'était le doublement d'un gazoduc dans la Vallée du Rhône et pour GRTgaz, à cette époque, c'était quand même notre premier débat public. On était un petit peu inquiet, un petit peu anxieux d'aller à la rencontre du public sans que nous organisions et que nous ayons la main sur les rencontres avec le public. Et puis, au fur et à mesure, on s'est très vite rendu compte que pour nous, c'est aussi une opportunité de plus de mieux connaître les territoires que nous empruntons, mieux connaître par le questionnement des personnes et du public général, parce qu'en général quand nous faisons des enquêtes ou des débats sur des territoires, nous ciblons souvent plutôt les riverains dans le couloir de tracé, etc. On en ressort un petit peu grandi de la connaissance de ces territoires.

Nous attendons de ce débat finalement que tout le monde s'approprie les enjeux de nos projets industriels et nous ambitionnons de faire de la pédagogie sur les enjeux énergétiques. Nous transportons du gaz naturel. C'est un produit énergétique important et qui a été partie prenante des débats sur la transition énergétique. Pour nous, ce débat formalise un dialogue avec le territoire. Point important aussi, nous ne sommes pas qu'un maître d'ouvrage qui construit un ouvrage, on est un maître d'ouvrage qui va exploiter l'ouvrage. Certes, nous exploitons nos gazoducs. Nous en exploitons certains depuis plus de cinquante ans. Notre action s'inscrit dans la durée.

On n'est pas une entreprise dont la finalité est de construire un ouvrage, c'est bien sûr de le construire, mais d'être en condition favorable pour l'exploiter longtemps. Ces deux projets ne sont pas encore décidés. C'est important de le souligner et Monsieur le Président l'a souligné. Ils ne sont pas décidés, ce qui veut dire que nous maître d'ouvrage, nous n'abordons pas ce débat public avec une contrainte de délai. Délai qui pourrait s'ensuivre par des questionnements qui resteraient pendant le débat et au cours duquel nous nous engageons à donner des réponses. Non soumis à la contrainte de délai, ça nous permet d'aborder un débat et d'avoir une posture d'écoute sincère.

Alors, qui est GRTgaz ? GRTgaz est une société du Groupe GDF Suez, anciennement issue de Gaz de France, filiale de GDF Suez et de la Caisse des Dépôts. Notre mission consiste à construire des canalisations de gaz naturel, ce que nous faisons depuis plus de cinquante ans. Avec 3 000 salariés répartis sur le territoire, nous acheminons le gaz naturel depuis les points d'arrivée du gaz en France (points frontaliers) jusqu'aux points de consommation pour le compte de nos clients industriels. Clients industriels qui sont directement raccordés sur le réseau de transport ou bien les distributeurs à la porte des villes. Nous disposons d'un réseau que je vais présenter rapidement avec l'aide des diapositives. Vous avez ici sur cette diapositive le réseau principal. Nous opérons 32 000 kilomètres de réseau de gazoduc et vous avez là dans cette diapositive 7 000 kilomètres que représente le réseau principal. Ce réseau, c'est une grande ossature.

Réseau à partir duquel partent par ramification les réseaux régionaux sur lesquels sont raccordés les clients industriels ou bien le raccordement à des distributeurs publics. Ce que vous voyez en points bleus, ce sont des stations de compression qui permettent de re-comprimer le gaz pour assurer l'acheminement sur les grandes distances. Vous avez un carré sur la façade atlantique ouest, terminal méthanier de Montoir-de-Bretagne à côté de Saint-Nazaire. Vous avez deux carrés bleus qui représentent deux terminaux méthaniers à Fos-sur-Mer qui sont opérés par GDF Suez et en partenariat avec Total Provins. Vous avez un troisième dans le sud qui est un projet de terminal méthanier qui, actuellement, fait l'objet d'un dépôt de demande d'autorisation en vue d'une construction dans certainement quelques années.

Dans les flèches vertes, vous avez les points d'entrée et les flux de gaz qui rentrent en France. En vert, ce sont les points d'entrée par liaison par gazoduc terrestre. Quand on parle de terminaux méthaniers, c'est du gaz qui arrive par bateau. Ce gaz arrive sous forme liquide à des températures extrêmement froides, cryogéniques, et qui est re-gazifié dans les terminaux méthaniers, mis sur le réseau et acheminé par GRTgaz. Vous voyez que GRTgaz n'a pas le monopole du transport du gaz en France puisque nous ne sommes pas présents dans le sud ouest. Dans le sud ouest, c'est une filiale de Total aujourd'hui (TIGF) qui opère un réseau d'environ 5 000

kilomètres. Nous sommes interconnectés avec notre voisin TIGF. Nous sommes interconnectés avec les pays frontaliers au titre de l'interconnexion des gazoducs avec la réception des gaz qui sont connectés au gisement européen.

Européen au sens large, pas que la CEE, mais certains des gazoducs qui arrivent en France ont 7 000 kilomètres de distance et qui rejoignent les gisements de Sibérie jusqu'à l'Europe Occidentale. Il y a dans cette diapositive une ligne de démarcation horizontale entre ce que nous appelons la zone nord et la zone sud. Zone nord et zone sud, ce sont deux zones que l'on appelle d'équilibrage du gaz, zones de marché. Nous avons une centaine d'expéditeurs aujourd'hui qui souscrivent des capacités sur le réseau de transport. Les expéditeurs souscrivent des capacités à des points d'entrée et souscrivent des capacités de sortie du réseau, mais entre les deux, entre le point d'entrée et le point de sortie, il y a un réseau que l'expéditeur ne voit pas, que nous opérons. Pour lui, tout gaz qui rentre dans la zone nord lui garantit la possibilité de sortie en quelques points de sortie du réseau dans la zone nord. De même pour la zone sud.

Entre les deux zones, il y a ce que l'on appelle une liaison. Pour l'expéditeur, c'est quelque chose de virtuel sur lequel il doit souscrire en fonction des capacités disponibles. Cette liaison nord-sud, c'est un faisceau de gazoduc et il y a des congestions, c'est-à-dire des saturations lorsque les flux sont importants entre le nord et le sud et le sud vers le nord. C'est ce qui donne du sens à nos projets pour dégoulotter, désaturer les zones nord et sud. Ces deux projets feront partie, le jour où ils seront construits et exploités, du réseau principal de gazoduc. Le réseau Arc Lyonnais, c'est le contournement par l'est de Lyon. Ce réseau permet avec Val de Saône finalement de faire une grande dorsale nord sud. Tout au nord, j'ai oublié de le mentionner, il y a un terminal méthanier qui est en rose ou en mauve, qui est en cours de construction, qui a été décidé par EDF et qui sera mis en service dans un an ou deux.

Suite à la décision d'EDF, il y a quelques années, nous avons été obligés d'augmenter les capacités de transport sur notre réseau intérieur et à Dunkerque où se situe ce terminal, il y a des gazoducs qui ont été construits et qui vont jusqu'au sud, jusqu'au nord du projet Val de Saône. C'est un gros diamètre. De même qu'au sud, il y a un projet qui a fait l'objet d'un débat public en 2009, qui s'appelle ERIDAN, qui est le doublement de la vallée du Rhône, qui n'est pas encore reconstruit, qui est en phase de permis. C'est-à-dire que l'on demande les autorisations de construire et d'exploiter auprès de l'administration. Les projets Arc Lyonnais et Val de Saône feront la jonction finalement entre le nord et le sud pour enlever les contraintes de flux de gaz. Je passe la parole maintenant à Denis Suisse-Guillaud pour la suite de l'exposé.

### **Objectifs du projet**

#### **Denis SUISSE-GUILLAUD, Directeur du Projet**

Merci. Bonsoir Messieurs Dames. Au cours de cette présentation que l'on va essayer de faire synthétique comme nous l'a demandé Monsieur le Président, nous ne pourrions bien sûr balayer tous les sujets parce qu'il y en a un certain nombre. Ne nous en veuillez pas. Au cours de cet exposé, on va d'abord vous présenter les objectifs du projet et puis ensuite nous examinerons les incidences de ce projet sur le territoire et nous finirons évidemment par la question la plus prégnante : le fuseau d'études sur votre territoire. Voici les deux projets dont il est question. Concernant le projet Val de Saône, nous n'en parlerons pas trop puisque, bien que



faisant partie de ce débat public, il ne concerne pas ce territoire. Mais c'est la suite d'Arc Lyonnais qui part de Saint-Avit, au sud, qui passe dans le secteur de Bourgoin-Jallieu où nous sommes aujourd'hui, et ensuite qui passe aux alentours de Bourg-en-Bresse pour arriver à Etrez.

Tous ces points-là, Saint-Avit, Etrez, puis Voisines, sont des plateformes gazières où il y a un certain nombre d'installations qui permettent la connexion. Qu'est-ce que c'est Arc Lyonnais et qu'est-ce que c'est qu'un gazoduc ? Ce sont des tubes de diamètre 1,20 mètre en l'occurrence ou 1,05 mètre pour ce projet. Nous ne savons pas encore. Ce sont donc des tubes d'un diamètre important qui font à peu près 18 mètres de long et qui sont soudés entre eux et qui donnent après effectivement ce qu'on appelle dans notre jargon un spaghetti de tubes. C'est une nouvelle canalisation qui fait environ 150 kilomètres. La diapositive principale vous a montré que c'était Saint-Avit et Etrez. A ce stade des études qui sont des études d'avant-projet, voire même préliminaires, le montant du projet est de l'ordre de 450 millions d'euros qui sont entièrement financés par GRTgaz.

Pourquoi ces projets ? Je vais assez vite passer puisque Daniel Bourjas l'a évoqué. Et puis, il y a une diapositive qui illustre beaucoup mieux que ça. Globalement, ce sont quatre ou cinq grands objectifs et motivations qui permettent d'écrire les objectifs de ce projet. Vous verrez qu'on pourra grâce à ce projet « la fameuse dorsale nord-sud » privilégier l'approvisionnement depuis le nord ou le sud, achever effectivement cette dorsale. Concernant Arc Lyonnais, il y a une chose. Il a une caractéristique plus particulière, c'est qu'il est indispensable à l'accueil du futur terminal méthanier de Fos-sur-Mer que l'on a déjà évoqué et puis évidemment il participera à la fluidité générale du marché de gros du gaz naturel en France. Vous reconnaissez le réseau avec les flux d'entrée principaux. Là, je vais vous détailler petit à petit et vous expliquer autant que faire se peut comment on est arrivé à aboutir à cette dorsale gazière dont font partie Arc Lyonnais et Val de Saône.

En partant du nord, il y a effectivement le terminal méthanier de Dunkerque. Sont actuellement en construction Les Hauts de France du même diamètre. C'est donc une canalisation de transport de gaz naturel de 1,20 mètre de diamètre qui est en construction en gros entre Dunkerque et Compiègne. Ensuite, Arc de Dierrey. L'enquête publique est terminée et les tubes sont commandés. Les travaux sont prévus pour l'année prochaine et au sud Daniel Bourjas vous a parlé de ERIDAN qui est actuellement en phase d'enquête publique. Vous voyez que sur ce schéma, on commence à voir l'ossature de cette diagonale. Pour terminer, Val de Saône et Arc Lyonnais sont les chaînons manquants. En soi, ça n'a pas plus d'intérêt que cela de terminer cette diagonale. Elle participe évidemment à ce qu'a dit tout à l'heure Daniel Bourjas aux interconnexions avec les arrivées principales de gaz qui se situent au nord et un peu au sud à Fos-sur-Mer.

On a parlé d'une congestion dans le secteur. L'objectif propre de Val de Saône, ça sera de lever cette congestion. Par contre, Arc Lyonnais lui a une fonction plutôt dans le sens sud/nord qui sera de répondre à l'implantation du terminal méthanier de Fos-sur-Mer. Si on peut donner une indication à l'instant T, aujourd'hui, Val de Saône est plutôt avant Arc Lyonnais, mais on est parti pour un certain nombre d'années et on verra bien. Pour l'instant, Val de Saône est devant, mais le projet de Fos-sur-Mer avance. Il y a eu un débat public sur ce projet. Il avance. S'il devait sortir, il faudrait aussi qu'on fasse avancer Arc Lyonnais. Vous avez ces cartes dans vos documents. J'ai oublié de vous dire aussi que vous trouverez beaucoup de réponses à vos éventuelles questions dans les documents qui sont disponibles à

l'entrée. Je vais passer la parole maintenant sur un aspect plus précis d'Arc Lyonnais à Christian Bernardini qui est le Directeur Technique du projet. Merci.

### **Arc lyonnais et territoire**

#### **Christian BERNARDINI chef de projet**

Bonsoir. Merci Denis. L'objectif maintenant, c'est de vous présenter un peu de façon rapide ce qu'est un chantier de pose de canalisation et le fuseau qui est soumis au débat public. Pour creuser une canalisation, il est nécessaire de réaliser ce qu'on appelle une piste de travail. Pour un diamètre (1 200) qui nous concerne, la piste de travail fait une emprise d'à peu près 40 mètres. A quoi sert cette piste de travail ? Elle sert essentiellement à acheminer l'ensemble des engins de travaux publics, nécessaires à la réalisation de la tranchée et les camions qui vont acheminer les tubes et les matériels pour organiser le chantier. Comment procède-t-on ? La piste de travail va être tracée sur l'ensemble du tracé. Préalablement, on va voir chaque propriétaire pour faire un constat préalable. Après, on trace la piste.

On achemine l'ensemble des matériels (engins de travaux publics) et l'ensemble des tubes. Les engins de travaux publics ne vont circuler que sur cette piste. Seuls les camions en charge d'acheminer les tubes emprunteront les voiries locales. Une fois que les camions sont arrivés, ils déposent les tubes le long de la canalisation, c'est l'opération que l'on appelle de bardage, puis après intervient la partie construction de la canalisation. On soude bout à bout l'ensemble des tubes pour réaliser une canalisation. Après, la tranchée est creusée. Là, on voit qu'on aura au moins 1 mètre de terre au-dessus de la canalisation. Pour une canalisation de 1,20 mètre, ça fait à peu près une tranchée de 2,50 mètres de profondeur.

Lorsqu'on réalise cette tranchée, on fait un tri des terres pour garder la terre végétale que l'on remettra à l'identique de ce qui était avant pour permettre à l'agriculture de repartir le plus vite possible. Une fois que la canalisation est soudée, on la met dans la tranchée à l'aide d'un engin qui s'appelle un sideboom. Ce sont des engins qui permettent d'enfouir des longueurs jusqu'à 900 mètres de canalisation. A l'issue, on remblaye la tranchée et on remet les terres végétales en surface et on fait un constat contradictoire avec l'exploitant pour constater ou pas que GRTgaz a respecté ses engagements. Voilà en gros en quoi consiste le chantier.

### **Incidences**

#### **Christian BERNARDINI**

Sur ce type de projet, les incidences ont principalement lieu pendant la phase de chantier. C'est du bruit et de la poussière. Parce que comme pas mal d'engins de travaux publics travaillent, ça fait du bruit et ça crée de la poussière. Il faut savoir qu'en un point donné, la durée du chantier est entre quatre et six mois. Après, il y a pour l'agriculture une perte de production, mais ces pertes de production sont indemnisées par GRTgaz sur des barèmes que l'on aura convenus avec les Chambres Agricoles. On trie les terres comme j'ai dit tout à l'heure pour permettre une reprise assez rapide des exploitations agricoles. Après, on a une perturbation temporaire de quatre à six mois de la faune et de la flore. On essaye quand même d'adapter la période des travaux et le mode des travaux pour que ce soit le plus réduit possible. De plus, GRTgaz met un écologue sur le chantier durant la totalité de la période de chantier.

En termes de retombées locales, GRTgaz dès la phase d'achat des prestations auprès des contractants impose dans les contrats qu'une partie de la main-d'œuvre soit employée localement. Ce sont essentiellement des travaux de terrassements. Le contractant doit employer localement les personnels. Un chantier comme celui-ci peut avoir jusqu'à 600 personnes. Les 600 personnes vont devoir se loger et se nourrir localement. Cela fait aussi des retombées locales pour la restauration et l'hôtel.

Une fois que la canalisation est posée, il reste quand même des incidences. Il en est une pour les propriétaires. Au droit de la canalisation, une bande de servitude de 20 mètres, centrée sur la canalisation fera l'objet de signature de conventions amiables avec indemnité auprès des propriétaires. Sur cette bande de 20 mètres, toute construction est interdite. Par contre, on peut reprendre une exploitation agricole sur cette bande avec une contrainte, on ne peut pas planter d'arbres supérieurs à 2,70 mètres. Sur l'urbanisation, une fois que la canalisation sera posée, la bande des 20 mètres restera. Il y a aussi une autre contrainte, c'est que dans une bande de 660 mètres de part et d'autre de la canalisation, toute construction d'Etablissement recevant du public devra faire l'objet préalablement d'un examen particulier auprès de l'Administration qui soumettra à GRTgaz cet examen. Il existe des mesures compensatoires qui permettent quand même de construire *in fine* si on doit construire. Là, on est bien sûr du neuf. Une fois que la canalisation est posée, il y a très peu d'impacts sur l'agriculture puisqu'on peut reprendre les cultures à l'identique. La seule contrainte que l'on peut avoir, c'est sur les milieux boisés. Comme on n'a pas le droit de replanter de plantations, une bande de servitude réduite de 10 mètres interdit toute plantation dans un bois. On peut avoir une trouée d'une largeur de 10 mètres sur le bois. En termes de paysage, GRTgaz implantera des balises et des bornes au bord de la canalisation pour permettre sa surveillance dans l'exploitation et la maintenance de l'ouvrage.

### **Focus sur les incidences locales du projet**

#### **Isère**

#### **Christian BERNARDINI**

L'arc lyonnais, c'est 150 kilomètres qui courent sur trois départements : la Drôme pour 15 kilomètres, l'Isère pour 65 kilomètres et l'Ain sur 85 kilomètres. C'est un renforcement comme on a dit. Lorsqu'on vient poser une nouvelle canalisation, ce que l'on essaye de faire, c'est de se mettre au plus proche de la canalisation existante. La canalisation existante ici a été posée dans les années 70 et c'est une région qui s'est fortement urbanisée. Avec les contraintes d'aujourd'hui, on n'est plus capable de poser une canalisation à proximité de la canalisation existante. C'est pour ça qu'il y a des études qui ont été menées pour regarder où on pouvait implanter cette canalisation. Le fuseau que vous voyez fait entre 4 et 5 kilomètres. On évite les agglomérations. C'est pour ça qu'on voit qu'il y a deux fuseaux possibles au niveau de Bourg-en-Bresse, Pérouges et L'Isle-d'Abeau parce que ce sont des agglomérations assez fortes. On essaye autant que possible de préserver les richesses naturelles.

On a les reliefs du Chambaran, Bonnevaux, les vallées de la Bourne, de l'Ain, du Rhône. On a le plateau de l'Isle Crémieu. On essaye de s'éloigner de ces points. Voilà le fuseau dans sa globalité. Le fuseau fait 4 à 5 kilomètres. On va faire le point sur la région qui nous concerne ce soir. Si on part du nord de l'Isère, on passe le Rhône au niveau de Loyettes, on contourne la barrière naturelle qui est le plateau



de l'Isle Crémieu, et on arrive dans la région de l'Isle-d'Abeau où l'on doit passer la A43. Quand on regarde aujourd'hui, il y a une urbanisation pratiquement totale entre ici et la région lyonnaise. Les seules trouées non urbanisées que l'on puisse trouver pour poser une canalisation, c'est le contournement est et le contournement ouest de L'Isle-d'Abeau que l'on voit. Au niveau de L'Isle-d'Abeau et de Bourgoin d'un côté et au milieu et L'Isle-d'Abeau de l'autre côté. Le fuseau reprend jusqu'à la ville de Saint-Jean-de-Bournay et contourne la forêt de Bonnevaux. Voilà pour l'Isère ce qu'est le fuseau aujourd'hui qui est présenté au débat public. Je vais repasser la parole à Denis.

### **Calendrier et prochaines étapes**

#### **Denis SUISSE-GUILLAUD**

Pour conclure et sans faire trop long, le calendrier indicatif du débat public. Nous sommes en 2013. La fin de l'année 2013 sera consacrée au débat public. On continuera les études jusqu'à une décision de réalisation qui est à peu près la décision d'organisation du terminal méthanier dont je vous parlais tout à l'heure. On vise à peu près 2015 pour une décision finale d'investissement. Si on part sur ce chronogramme en 2015, on peut mener une enquête publique à la rentrée 2016 en gros. Là, on aura un tracé. Evidemment, avant la décision de réalisation, nous serons venus vous revoir. On passera dans toutes les mairies, on essaiera de recenser tous les projets dans des PLU et les documents d'urbanisme. On s'acheminera pour une enquête publique à la rentrée 2016 et un début des travaux début 2017 avec les diagnostics archéologiques, pour finalement démarrer les travaux au printemps 2018, et mener ces travaux sur dix-huit à vingt-quatre mois et envisager une mise en service fin 2019.

Voilà le calendrier tel qu'on peut en parler aujourd'hui étant entendu que nous dépendons des décisions d'autres promoteurs de projets. Maintenant, pour terminer, en vous remerciant de votre attention, les étapes à venir parce que vous nous avez vus ce soir et nous vous en remercions. On reviendra vous voir à nouveau et on reprendra contact avec vous, participants du débat public, et aussi avec vos élus, les élus des communes traversées, pour que cette concertation et les études ultérieures permettent d'aboutir au tracé de moindre impact. Je vous ai dit que la décision du projet était prévue mi-2015, et après, nous ne partons pas comme des voleurs, mais nous restons avec les exploitants sur place, les gens qui entretiennent la canalisation. Certains sont d'ailleurs présents dans la salle et pourront répondre à vos questions. Merci de votre attention. Monsieur le Président, à vous.

### **Echanges avec la salle**

#### **Jean-Yves OLLIVIER**

Merci de cette présentation synthétique. Maintenant, la parole est à vous, et c'est la partie importante. Après la phase d'information, c'est la phase de débat. Lorsque vous prenez la parole, vous vous présentez pour que l'on puisse noter votre identité pour la suite des opérations et vous faire parvenir d'éventuelles réponses complémentaires. Vous limitez votre intervention à 4 minutes si possible sachant qu'en tant qu'association ou collectivité, si vous avez un argumentaire plus important à développer, le cahier d'acteur est l'un des outils qui peut être également à votre disposition. Vous avez également sur la table des petits bordereaux qui permettent de poser une question écrite à la CPDP et vous aurez une réponse à cette question dans les délais les plus brefs, quelques jours en

principe. Je vous incite à vous exprimer, à poser des questions, soit à la CPDP, soit au maître d'ouvrage à partir des présentations qui vous ont été faites. La première question est toujours un peu difficile. Je vous propose que l'on prenne trois questions pour nourrir les réponses et les échanges.

**Alain DAUTRIAT, élu de Saint-Romain-de-Jalionas**

Bonjour. Je suis Alain Dautriat. Je suis un élu. Je représente la Mairie de Saint-Romain-de-Jalionas. La question est la suivante. Nous, à Saint-Romain-de-Jalionas, nous sommes en ce moment en étude de PLU. Comme vous l'avez très bien dit tout à l'heure, c'est encore un projet Arc Lyonnais. Je voulais savoir : est-ce qu'on doit tenir compte de ce projet dans le PLU ? C'est peut-être une question assez technique, mais je pense qu'elle est importante. Ma question est de savoir si on doit tenir compte de ce futur projet pour l'inscrire dans le PLU parce qu'il y a des contraintes qui sont très importantes, à savoir comme GRTgaz nous l'a dit tout à l'heure, il n'y aura pas possibilité de construction de bâtiments sur une distance de 660 mètres ? C'est une question importante.

**Jean-Yves OLLIVIER**

Très bien. Deuxième question.

**Jean-Paul LHUILLIER, président d'Isère Nature Environnement**

Jean-Paul Lhuillier, je suis président de l'association Porte Isère Environnement et également membre de la FRAPNA et de France Nature Environnement qui sont de la même Fédération France Nature Environnement. Premièrement question à la CNDP sur l'opportunité de ce débat public. Est-ce trop tard ou trop tôt ? Alors, trop tard parce qu'on l'a bien vu dans l'exposé, on a au nord l'Arc de Dierrey et des Hauts de France qui sont faits et on a au sud ERIDAN qui est en enquête publique. Nous, nous arrivons entre les deux. Alors, pourquoi faire un débat public alors qu'au nord et au sud, c'est décidé puisque nous faisons partie de la fameuse dorsale ? En plus, pour ce qui me concerne, il y a trois points de passage obligés, c'est Saint-Avit, Etrez, et Voisines. Quelque part, je dis que nous sommes plus dans les concertations avant enquête publique que dans le débat public puisque pour nous, le débat public, c'est une question d'opportunité. Trop tôt parce que le débat lui qui est vraiment public, qui n'est pas terminé, c'est celui que vous avez signalé, Monsieur le Président, c'est celui sur la transition énergétique. Il n'est pas terminé. Alors, pourquoi faire ce débat alors qu'on ne sait pas encore ce que l'on va faire de la problématique énergétique et en particulier beaucoup moins de pétrole ? Alors, ça peut être un peu plus favorable au gaz, mais ce débat-là n'est pas terminé, d'autant plus que nous avons tous cette notion de surconsommation énergétique. En tous les cas, nous nous posons cette question sur la surconsommation énergétique et bien entendu pour quelle croissance. Ces questions-là sont suffisamment fondamentales pour se poser la question : faut-il 80 barres et un tuyau de 1,20 mètre de gaz ? Pour nous, il est trop tôt. On verra s'il faut faire une enquête publique par la suite.

Deuxième question que je poserai peut-être aux deux : c'est quoi le gaz naturel ? J'ai envie de dire, c'est du méthane, c'est du CH<sub>4</sub>, on connaît, c'est naturel. OK. Très bien. *Le Dauphiné* a rappelé que quelque part, le gaz naturel, on y est plutôt favorable et sensible. Sauf que c'est quand même de la géopolitique très dure, ça a été dit tout à l'heure. D'un côté, au nord, c'est la Russie ex-pays rouge et puis au sud, c'est l'Afrique du Nord. Ça aussi, ça pose quelques petits problèmes. Et puis

enfin, je n'hésiterai pas à dire que dans la Drôme, Total a quand même un droit qui a été bloqué par le Président de la République, mais le droit existe, d'explorer le gaz de schiste. Je rappelle que le gaz de schiste est un gaz naturel. Sauf que nous sommes totalement opposés à sa méthode d'extraction et je crois que nous ne sommes pas les seuls. C'est quoi le gaz naturel dans ce débat public ? De quoi parle-t-on ? Est-ce qu'on parle du gaz de schiste ? Est-ce qu'on ne parle que de la Russie ou de l'Afrique du Nord ?

Troisième série de questions, mais je dirais que ça a été abordé et c'est plus vraiment sur le terrain et dans le domaine d'intervention, c'est sur les impacts sur les sols. Ça a été expliqué, est-ce que 1 mètre, c'est suffisant ? Ça devient technique. Est-ce qu'il faut un tuyau ou deux tuyaux ? Ça, c'est technique sur les sols et sur l'environnement. Nous y sommes très sensibles et en particulier sur la question des risques pour les riverains, ça a été souligné tout à l'heure, voire à 100 mètres de sa maison, ce n'est peut-être pas ce qu'il y a de mieux et bien entendu pour la nature. Enfin, ça a été souligné tout à l'heure dans l'intervention, mais j'y mets un coup de Stabilo, on est très sensible sur les problématiques de chantiers qui sont dégradantes évidemment pour l'environnement, mais également pour le voisinage. Le bruit et la poussière, ça a été dit, mais ce qui n'a pas été dit, ce sont les perturbations de la circulation. J'aimerais que l'on ait des réponses à ces questions d'impact.

**Jean-Yves OLLIVIER**

Je vais organiser les réponses pour ces deux questions dans la mesure où la dernière est une question qui nécessite des réponses multiples. Tout d'abord, je me tourne vers le maître d'ouvrage concernant les PLU et l'impact des projets sur les PLU ?

**Denis SUISSE-GUILLAUD**

Monsieur le Maire ou Monsieur le Conseiller municipal, je pense que vous allez arrêter votre PLU assez vite puisque les élections municipales arrivent et on pourra peut-être vous voir et puis aller voir ce qui se passe sur votre terrain. En général, à ce stade, on ne peut pas vous dire grand-chose malgré tout puisqu'on a un fuseau. Là où on pourra vous dire des choses, ce sera en 2014 et surtout en 2015 lorsqu'on cheminera vers le dossier d'enquête publique. A ce moment-là, on aboutira à un tracé. On peut en discuter, les équipes techniques pourront aller vous voir si vous le souhaitez et si la Commission l'autorise ne serait-ce que pour une prise de contact. Une petite précision pour terminer, je vais être assez bref, ce n'est pas toute construction qui est interdite dans la bande des 660 mètres.

**Alain DAUTRIAT**

Nous sommes d'accord. Les ERP sont autorisés. Par contre, Saint-Romain-de-Jalionas comme Pont-de-Chérury sont des villes qui sont appelées à évoluer fortement et il se trouve que suivant le tracé définitif du projet, on aura un impact important.

**Denis SUISSE-GUILLAUD**

D'accord. Je comprends mieux votre remarque et ma première proposition n'en devient que plus prégnante. Nous, nous serons très intéressés aussi par votre projet de PLU parce que l'avantage d'une canalisation quand on arrive, c'est qu'elle doit s'adapter au territoire. Je ne parle pas des canalisations existantes, c'est un autre

débat. La canalisation nouvelle peut serpenter. Elle peut éviter vos zones. Si vous nous décrivez votre territoire à 25 ou à 30 ans puisque je pense que vous réfléchissez à cet horizon-là, nous, nous essaierons dans la mesure du possible d'éviter vos zones d'urbanisation futures évidemment.

**Alain DAUTRIAT**

Notre projet d'urbanisation, c'est un projet sur dix ans et le PLU demande à peu près un à deux ans de réflexion. On ne l'a pas de suite.

**Jean-Yves OLLIVIER**

Monsieur, vous avez posé une question à plusieurs tiroirs. La première s'adresse à la CPDP concernant l'opportunité du débat. C'est effectivement un élément important car le débat ne doit pas porter que sur l'impact sur le territoire, mais aussi sur son opportunité. Nous avons jugé que cette approche doit être particulièrement approfondie et c'est la raison pour laquelle nous avons décidé de faire deux réunions thématiques sur l'analyse de l'opportunité de ces projets : l'une à Dijon et l'autre à Lyon, en présence d'acteurs qui interviennent justement sur la politique gazière en France. D'une part, la DGEC (Direction Générale de l'Energie et du Climat) qui parlera du gaz dans la transition énergétique et dira où elle en est actuellement dans ses réflexions.

Et deuxièmement, la Commission de Régulation de l'Energie a un rôle important dans les décisions qui seront prises par GRTgaz en intégrant toutes les données du marché du gaz, marché au niveau aussi bien international qu'au niveau national. Je vous invite à suivre ces deux débats thématiques en vous signalant d'ailleurs que la réunion de Lyon, compte tenu de l'importance du sujet, sera filmée et transmise en direct sur le web pour qu'un maximum de gens puisse participer, tout au moins suivre ce débat. Pour les autres questions je me tourne vers le maître d'ouvrage concernant les problèmes d'approvisionnement et les problèmes techniques qui ont été posés et les questions techniques qui ont été posées.

**Daniel BOURJAS**

Merci. Dans votre question, il y avait aussi le trop tôt et le trop tard de ce projet par rapport aux autres projets qui sont décidés plus au nord ou plus au sud et qui sont en voie d'être décidés. C'est très compliqué en deux minutes d'expliquer la situation à la fois de la sécurité de l'approvisionnement en France, en Europe. Mais en deux mots, ces grands projets n'ont pas pour vocation à accompagner un accroissement des ventes de gaz en France ou du moins que l'accroissement possible des ventes de gaz en France. Ce sont des gros gazoducs qui sont des autoroutes du gaz avec des grosses capacités, qui font la jonction entre les stockages souterrains, les terminaux méthaniers, les points d'interconnexion avec les autres opérateurs européens. Pour vous donner une idée, dans 15 ans, la production européenne de gaz sera divisée par deux, principalement les gisements norvégiens, de Mer du Nord britannique, Mer du Nord aussi du Danemark, d'Allemagne, etc.

Ce manque de gaz en Europe, même si on pense que la consommation de gaz ne va pas augmenter avec des taux d'accroissement à deux chiffres en Europe, mais peut-être de 1 %, 2 % ou 3 % en Europe, devra être compensé par d'autres ressources. D'où viendra le gaz dans 15 ans pour compenser ces 50 % de moins de production européenne ? Aujourd'hui, on ne peut pas y répondre. Néanmoins, les réseaux doivent s'y préparer en augmentant les capacités. La structure du réseau de gaz, principalement des grands gazoducs européens et français, a été construite à partir

des années 60 au fur et à mesure du développement des gisements de gaz européens et puis des terminaux méthaniers en fonction du développement des gisements de gaz algériens avec l'exportation de gaz sous forme liquide.

Il y a cette prévision de modification des ressources de gaz naturel qui va arriver en Europe, que les transporteurs doivent anticiper en prévoyant des capacités suffisantes pour faire face à des reports de quantité de gaz entre l'est et l'ouest, le nord et le sud. Denis Suisse-Guillaud vous a montré la grande dorsale Dunkerque / Fos-sur-Mer de gros gazoducs que nous dessinons comme un schéma de développement stratégique, c'est quelque chose qui a du sens pour cette sécurité d'approvisionnement de la France. Je voudrais préciser et vous donner une information, je ne sais pas si vous le savez, il y a eu en 2009 une crise gazière importante en Europe quand les Russes ont fermé les robinets d'exportation de gaz puisqu'ils avaient un conflit avec l'Ukraine. L'Europe occidentale entre la nuit du dimanche au lundi matin début janvier, période de froid, n'a plus reçu de gaz russe. Le même jour, la France n'a plus reçu de gaz russe. Qu'est-ce qui s'est passé ?

Il n'y avait pas une pointe de froid extraordinaire ce jour-là et cette crise a duré deux semaines, c'était la plus longue. Le gaz qui manquait à l'est de la France qui vient de la Russie a été compensé par une solidarité de tous les fournisseurs avec des compléments de gaz qu'ils ont amenés à Dunkerque, à Montoir, au sud à Fos et en soutirant le maximum par un stockage souterrain. On voit que ces possibilités de renfort sont jouables, faisables si le réseau a des capacités suffisantes pour faire ce que nous appelons dans notre jargon des reports de charge d'un point d'entrée à un autre point d'entrée. C'est la sécurité d'approvisionnement. Cette sécurité d'approvisionnement, elle n'est pas uniquement française puisque nous sommes interconnectés avec les autres pays, et les autres pays ont les mêmes raisonnements et les mêmes discussions pour développer leur réseau, pour augmenter ses capacités pour ce point-là.

GRTgaz a une deuxième mission, en plus de la sécurité d'approvisionnement, qui est celle d'être un transporteur qui permet une animation des marchés de gros sur les deux zones d'équilibrage que l'on a vues, c'est-à-dire nord et sud. Il y a aujourd'hui un petit problème du fait de la congestion entre le nord et le sud qui est un différentiel de prix entre le nord et le sud. Cette congestion, c'est plutôt dans le sens nord/sud, est défavorable à la zone sud et régulièrement, on aperçoit des différentiels de prix sur le marché de gros. En moyenne, il peut y avoir des pics de plus de 20 % de différentiels de prix, ce qui est énorme, et en moyenne ces différentiels de prix oscillent entre 7 % et 10 %.

Le régulateur, puisque nous sommes une entreprise soumise à régulation, nous demande de veiller à ça et de proposer des schémas d'augmentation de capacité pour finalement à terme fusionner ces zones. Ces deux projets y contribueront certainement un jour de façon à ce qu'il n'y ait qu'une seule zone de marché pour que le sud soit désenclavé par rapport au nord et puisse bénéficier des prix plus attractifs. Les industriels que nous alimentons – et il y en a environ un millier en France – nous demandent finalement ces efforts-là, ces études-là, ces projets pour finalement leur permettre une meilleure compétitivité en utilisant le gaz naturel. Ce point-là est aussi important et c'est aussi une mission que nous avons de part le système de régulation en France.

Après, vous avez évoqué tous les débats qui ont eu lieu sur la transition énergétique. Nous nous y sommes bien entendu fortement intéressés puisque nous



sommes concernés au premier chef en tant que transporteur de gaz naturel. Quel essor va être donné par les pouvoirs politiques, par les régions ? Le gaz naturel n'a pas qu'une seule provenance, n'a pas que la provenance des gisements de gaz naturel, il y a aussi du gaz naturel « énergie renouvelable » qui peut émerger en France, notamment avec le biométhane à l'issue du biogaz. Ces essors de nouveaux sourcings de gaz naturel « énergie renouvelable » sont possibles si nos réseaux sont flexibles et ont la capacité d'absorber les surplus de quantités de gaz qui pourraient être produites localement. Dans ce sens-là, on peut contribuer à ce schéma de grande transition énergétique avec des horizons non pas à court terme, mais des horizons à +10, +20, +30 ans. Vous avez fait allusion au gaz de schiste. Ce projet-là n'est pas lié à des schémas de développement du gaz de schiste en France. Nous respectons les décisions de l'autorité en France, des pouvoirs publics. Pour preuve qu'il ne peut pas être connecté directement à l'essor du gaz de schiste puisque pour savoir si le gaz de schiste peut avoir un essor quant à son développement en France, il faudrait qu'il y ait des campagnes d'exploration pour savoir où il serait intéressant à l'avenir avec des techniques appropriées de développer du gaz de schiste dans un endroit de France ou un autre. Le schéma que nous avons et les projets que nous avons répondent à la problématique que j'ai évoquée précédemment.

Vous avez aussi évoqué le devenir du gaz naturel avec les problèmes géopolitiques. Oui. Oui. Les problèmes géopolitiques peuvent engendrer des crises d'approvisionnement en France. Il y a eu cette crise-là où il n'y a pas eu de conséquence pour la France en 2009. Un tiers des réserves de gaz naturel conventionnel en France sont localisées en Russie. La Russie fait beaucoup d'explorations en plus dans les zones arctiques actuellement. Elle devrait conforter sa position de leader et de producteur mondial de gaz naturel. Il y a aussi plus de 20 % de réserves de gaz naturel situées dans les eaux territoriales du Qatar et de l'Iran. Il peut y avoir dans le monde gazier des crises d'énergie à moyen et long terme. Une des solutions qui est possible pour faire face à ces crises, c'est d'avoir des réseaux qui permettent de faire ces reports de quantité de gaz, reports d'un fournisseur à un autre par des capacités. Ce projet-là répond aussi dans une certaine mesure à ces schémas de sécurité d'approvisionnement.

**Jean-Yves OLLIVIER**

La dernière question portait sur des problèmes techniques pour lesquels une réponse est souhaitée aussi.

**Christian BERNARDINI**

Je vais apporter une réponse. J'ai noté : 1 mètre, est-ce suffisant ? Ça commençait par là. Le « 1 mètre », ce n'est pas un choix GRTgaz, c'est un choix de l'Administration, c'est la réglementation qui nous l'impose. C'est issu de groupes de spécialistes avec des représentants de l'ensemble et le « 1 mètre », c'est le minimum réglementaire. Après, ce n'est pas qu'une question de profondeur. Si on est en agglomération, on peut augmenter les épaisseurs de tuyaux. La sécurité se règle aussi par un mètre et lorsqu'on est en zone urbanisée, l'épaisseur en fait partie. Vous avez eu des questions sur la circulation pendant la phase travaux. Comme on l'indiquait toute à l'heure, sur un point donné, le chantier sera présent entre 4 et 6 mois et c'est essentiellement pendant la menée des tubes que l'on a beaucoup de circulation à proximité du chantier. Les choix des schémas de circulation et des points de circulation sont décidés par les autorités de la région, que ça soit les

autorités de l'Etat, les communes et les riverains. On n'imposera pas un plan de circulation de façon unilatérale. Il sera partagé, discuté, et on vous mettra en place le plan de circulation qui a le moins de nuisance pour le territoire.

**Jean-Yves OLLIVIER**

Il y avait un dernier point qui était dans votre question, c'était une question pour préciser le gaz naturel. Qu'est-ce que c'est que le gaz naturel exactement ? Si vous pouviez apporter une réponse rapide, ce serait parfait.

**Daniel BOURJAS**

Le gaz naturel est un produit naturel comme son nom l'indique contrairement au gaz manufacturé qu'il y avait dans le passé, contrairement au gaz de pétrole, par exemple les GPL, le butane, le propane, etc. C'est un gaz que l'on trouve dans la nature, dans le sous-sol sous la forme que l'on transporte et que l'on consomme. Le gaz naturel, si je le compare aux autres gaz et GPL, est un produit qui est plus léger que l'air, contrairement au propane et au butane qui confèrent un avantage en termes de sécurité puisque s'il y avait une fuite quelque part ou sur un organe de sécurité ou une soupape et si du gaz s'échappait, le gaz ne se répandrait pas au sol. Il est plus léger que l'air. Il monte et il se dilue dans l'atmosphère. Le gaz naturel n'est pas corrosif, nous protégeons nos canalisations à l'extérieur avec un revêtement sorti d'usine en polyéthylène qui protège notamment d'agents agressifs qui pourraient avoir lieu par épandage au-dessus de la canalisation ou autre. Les canalisations sont protégées cathodiquement en faisant circuler un courant électrique et le polyéthylène à l'extérieur sert d'isolant au niveau de la canalisation par rapport à la terre et le milieu ambiant. Le gaz naturel n'étant pas corrosif, la canalisation n'est pas protégée à l'intérieur et il n'y a pas de phénomène de rouille ou d'attaque de l'acier par l'intérieur de la canalisation du fait d'une caractéristique chimique du gaz naturel, du CH<sub>4</sub>.

**Jean-Yves OLLIVIER**

Merci de cet élément. Une nouvelle question, c'est la question : pourquoi un tuyau et pas deux ? Est-ce qu'il y a une réponse technique ?

**Daniel BOURJAS**

Je vais vous donner quelques ordres de grandeur. Pourquoi un tuyau et pas deux ? Si on prend le plus gros diamètre qui est envisagé, généralement c'est entre 1 mètre et 1,20 mètre. Si on prend 1,20 mètre, je vais comparer le débit qui peut passer dans une canalisation de 600 millimètres et le débit d'une canalisation deux fois plus grande de 1,20 mètre. Le débit qui peut transiter dans une canalisation de 1,20 mètre est cinq fois supérieur. Proportionnellement au diamètre, on augmente la pression, ce qui fait qu'il y a un facteur sain qui joue. En proposant un seul pipe, on est soucieux aussi de perturber le moins possible des territoires que nous empruntons. On ne propose qu'un seul pipe et globalement, ça permet d'acheminer le gaz jusqu'à des horizons quasiment indéfinis. C'est-à-dire que l'on ne prévoit plus après de doublement ou de triplement de canalisation de ce diamètre-là. Après, il y a une économie d'échelle économique qui est évidente. Pour avoir l'équivalent de 1,20 mètre, il faudrait poser quatre à cinq pipes de diamètre 600 millimètres au bénéfice d'une seule canalisation de gros diamètre. En termes de sécurité aussi, plus le diamètre est gros, plus l'épaisseur de l'acier est élevée, ce qui donne une meilleure longévité a priori du gazoduc.

**Jean-Yves OLLIVIER**

Une nouvelle question.

**Thierry TOULEMONDE, Conseil de la Commune de Frontonas**

Vous n'avez pas évoqué dans vos présentations, mais ça figure dans vos plaquettes, un projet qui parcourt à peu près le même secteur d'est en ouest entre L'Isle-d'Abeau, Frontonas, Chamagnieu qui est le projet de RFF maintenant déclaré d'utilité publique, dont le financement est certes incertain, mais néanmoins la DUP est prise. Je voulais savoir comment vous vous coordonnez dans l'espace et dans le temps avec un tel projet et est-ce qu'il ne serait pas opportun de constituer un groupe de travail regroupant toutes les communes concernées de ce secteur qui ont à peu près la même problématique de passage de LGV et du gazoduc Grand Marais ? C'est ma première question. Ma deuxième question, je voulais revenir sur la question des servitudes d'urbanisme. Ça n'est pas de votre ressort, c'est du ressort de l'Etat et je trouve que l'Etat n'est pas présent dans cette salle.

Néanmoins, j'ai vécu professionnellement des aléas de changements de réglementation dans les années 2000 sur le tuyau précédent qui traverse le parc d'activités de Chesnes, commune de Saint-Quentin-Fallavier et de Satolas et Bonce avec un diamètre 800 en 80 barres. On est dans des données assez proches quand même de votre projet. L'Etat a évoqué sa position sur la servitude d'urbanisme, sur ce secteur. Au début, on ne pouvait plus rien faire et puis on est revenu et à la fin, on nous a dit : l'acier est suffisant, il n'y a pas de servitude d'urbanisme autre que la servitude d'accès pour l'entretien de la canalisation. Ma question est : pourquoi ne posez-vous pas tout de suite un acier conséquent qui permettrait de libérer des servitudes d'urbanisme tous ces secteurs et notamment la construction des ERP ? Enfin, un point de détail, pensez quand même aussi à l'utilité de la lutte contre l'ambrosie qui est un fléau du nord Isère et de la région lyonnaise.

**Jean-Yves OLLIVIER**

Deuxième question ? Monsieur ?

**Jean-Yves CADO, Maire de Chamagnieu**

Je me positionne en 2015. Supposons que ce projet aboutisse et je voulais savoir si dans la définition précise du tracé que vous allez faire, est-ce qu'il y a une concertation avec les élus, les administrés, des réunions publiques pour le présenter ? Auquel cas, vous présenterez également les risques et les contraintes exhaustives induits par ce tracé et par ces canalisations. Ensuite, la durée de vie de ces canalisations est de combien ? C'est très longtemps ? Est-ce qu'il y a beaucoup de maintenance ? Quels sont les risques pour les riverains ? Dernière question, vous avez parlé d'une limite de 660 mètres de chaque côté du tuyau. Est-ce qu'il y a des limites minimum d'implantation par rapport aux habitations existantes ? Est-ce que c'est 1 kilomètre ? Est-ce que c'est moins ? Une dernière question qui m'intéresse aussi, est-ce qu'il y a une retombée financière pour la commune si vous passez dans notre secteur ?

**Jean-Yves OLLIVIER**

Concernant les questions de coordination avec les projets de Ligne à Grande Vitesse.

**Denis SUISSE-GUILLAUD**

Vous avez noté, Monsieur, que nous passons les lignes LGV en perpendiculaire. On essaiera de ne pas trop les longer pour éviter les cohabitations techniques peut-être un peu compliquées. Alors, au plan pratique, je vous donne tout à fait raison sur le point qu'elles bénéficient d'une DUP. Donc, la LGV s'impose à nous. RFF fera part de ses prescriptions. On a déjà des contacts évidemment avec RFF. Il a été destinataire de ce dossier. Il sait qu'il y a un débat public. Je pense qu'il se manifesterait sans doute. Dès qu'on va travailler sur les aspects techniques plus détaillés, dès qu'on aura un tracé, ils vont nous dire : il faut s'enfouir plus, il faut se mettre à telle distance. C'est tout. La coordination aura lieu de fait, mais moi je retiens votre idée sur certaines communes — laissons passer les élections — et puis honnêtement, je ne sais pas si on verra un jour le Lyon-Turin, en tout cas moi, puisqu'il a été reclassé après 2035.

Sur les plantes invasives et l'ambrosie, évidemment vous avez tout à fait raison, c'est une affaire que l'on va regarder dès le stade des études d'impact. C'est-à-dire que l'on va essayer de voir s'il y en a. L'ambrosie, c'est un fait, mais il y a d'autres plantes invasives. Sur 350 kilomètres, il n'y a pas que ça. Après, dans l'étude d'impact, nous devons dire comment, quelles mesures, nettoyage des roues de camions, confinement des terres. Là, il y a tout un système prévisible et puis on discutera avec l'Administration. Mais, c'est déjà pointé par l'autorité environnementale qui suit ces questions-là. Honnêtement, sur le grand secteur lyonnais, c'est un sujet qui est assez connu par nos équipes.

Sur l'acier conséquent qui permet d'éviter d'y revenir, effectivement on n'est pas à l'abri d'un durcissement de la réglementation. Dans les secteurs urbanisés ou qui vont s'urbaniser, il se trouve qu'on anticipe et dans certains secteurs, on sur-épaissit l'épaisseur des tuyaux. En gros et je parle sous le contrôle de mes collègues qui connaissent le sujet mieux que moi, l'épaisseur minimum est de 1,7 centimètre et l'épaisseur maximum à peu près un peu moins du double. En fonction de la zone que l'on traverse, on sur-épaissit assez naturellement. Effectivement, il y a un moment où on ne peut pas mettre l'épaisseur maximum tout le long de la canalisation puisqu'il y a des endroits clairement qui ne se développeront pas.

Monsieur le Maire de Chamagnieu, je vais reprendre votre dernier propos sur les retombées financières. Le législateur, dans le cadre de la transformation de la réforme de la taxe professionnelle a voté le principe et ça existe d'une indemnité forfaitaire assurée par les entreprises de réseau. C'est l'IFER. Cette IFER est de 500 euros par kilomètre de canalisation. Ce sont les parlementaires qui ont fixé ça et un parlementaire savoyard, notamment Monsieur Bouvard, qui avait porté ce projet-là. Pour nous, c'est 500 euros du kilomètre par an. Voilà la redevance qui est donnée aux communes. On peut en penser ce qu'on veut. Sur la durée de vie d'une canalisation pour faire simple, une canalisation s'amortit sur 50 ans. Mais Daniel Bourjas qui est en charge de l'exploitation et mes collègues dans la salle pourraient vous dire que l'on exploite des canalisations, notamment dans le sud-ouest qui ont plus de 60 ans. Globalement, une canalisation bien entretenue a une durée de vie certaine. Actuellement, en France, on exploite les canalisations qui ont environ 60 ans.

### **Daniel BOURJAS**

Effectivement, on ne connaît pas la durée de vie puisque déjà, il n'y a pas de terme de durée de vie dans les autorisations d'exploiter des canalisations. Mais l'autorité d'exploiter, c'est aussi une réglementation à respecter. C'est une réglementation qui

est stricte et qui peut évoluer d'ailleurs. Nous exploitons nos ouvrages sous le regard des DREAL qui sont les anciennes DRIRE et auprès desquelles nous transmettons les rapports, nous avons des inspections des DREAL. Par exemple, dans les opérations d'exploitation de maintenance des ouvrages, il y a la surveillance pédestre des ouvrages. Ça se fait aisément sur la bande de servitude sur laquelle nos techniciens peuvent marcher et évoluer. Il y a aussi la surveillance aérienne aujourd'hui par hélicoptère ou avion avec des fréquences régulières, principalement pour voir s'il n'y a pas des désordres liés à des chantiers qui n'auraient pas été déclarés et qui avanceraient, qui s'approcheraient de notre canalisation.

J'ai signalé tout à l'heure des techniques de protection d'ouvrages par protections cathodiques pour éviter des phénomènes de corrosion. Il n'y a pas que des inspections extérieures, il y a aussi des inspections intérieures des canalisations dans lesquelles on enfle des pistons instrumentés, c'est-à-dire des robots que l'on passe régulièrement et qui donnent tout un lot de renseignements et avec les progrès de l'informatique et du numérique, on a toujours plus d'informations précises sur ce type d'inspection, sur les diamètres. Notamment, quand les robots passent, ils vérifient que lors des joints soudés, il n'y a pas de déformation géométrique, etc. Voilà tout ce que nous appliquons à GRTgaz sous le contrôle de l'Administration bien sûr puisque le gaz naturel est un produit dangereux.

#### **Denis SUISSE-GUILLAUD**

Vraiment, je vous ai dit tout à l'heure qu'on reviendrait vous voir. Toutes les communes seront visitées et revisitées et si vous souhaitez qu'on organise telle ou telle réunion, on le fera fin 2014. On n'aura pas bouclé notre dossier. Mais vous nous connaissez, on prendra contact avec vous. Il faut qu'on voie vos nouveaux PLU. Il faut qu'on voie les SCOT et que l'on puisse débattre à l'intérieur de ce fuseau de vos projets, comment on les prend en compte et comment on s'éloigne le plus possible des zones urbanisées et surtout des zones que vous souhaitez urbaniser. Rendez-vous en gros en novembre 2014, une fois que le débat public sera fini et que l'on aura tenu compte de ce débat public puisqu'on doit une réponse là-dessus. Ensuite, dès qu'on aura entamé les études de détail, on ira vous voir plusieurs fois et si vous souhaitez avant l'enquête publique faire des réunions avec tel ou tel groupe de votre population, on est à votre disposition.

On installe une canalisation. Quand il y a une maison, on essaye de passer le plus loin possible. A strictement parler, on peut passer à 10 mètres ou à 20 mètres, mais ça n'est pas raisonnable évidemment puisque ça ne serait pas convenable. En plus, il faut qu'on regarde si cette maison est dans une zone ou si c'est un bout de hameau. On essaiera de se tirer. C'est tout le débat que l'on peut avoir. Une fois que l'on a des éléments techniques qui nous permettent de venir vous voir en disant : on a un peu regardé. Qu'est-ce que vous en pensez ? Voilà les idées, d'abord les couloirs tracés et puis ensuite peut-être plusieurs tracés. Tout ça, ça sera globalement fin 2014 et tout 2015 parce qu'on prévoit une enquête publique plutôt à la rentrée, voire fin 2015. Honnêtement, quand on arrive avec une nouvelle canalisation, c'est le gros avantage, on peut s'éloigner. On en discutera avec vous. Après, il faut voir telle maison, etc. La seule contrainte un peu lourde, ce sont les ERP, mais vous connaissez le sujet, notamment sur le secteur de L'Isle-d'Abeau.

#### **Jean-Yves OLLIVIER**

Un nouveau groupe de questions ?



**Jean-Yves CADO**

Juste une remarque. Je suis quand même étonné parce que vous nous mettez des contraintes de 660 mètres de chaque côté de la canalisation, et vous venez de me dire que même à 20 mètres, on peut faire le tuyau. Moi, je fais un parallèle avec les antennes relais par exemple. Aujourd'hui, les habitants ne veulent pas d'antennes relais près de chez eux et on peut les comprendre et ça se discute. Là, c'est pareil, on ne peut pas dire aujourd'hui aux administrés un fuseau va arriver et ça peut arriver à 50 mètres de chez vous. Il faut au moins les rassurer en leur disant que ça ne se mettra pas au minimum à 600 mètres.

**Denis SUISSE-GUILLAUD**

Je ne me suis pas très bien exprimé, ce ne sont que les ERP qui sont concernés par les 660 mètres. Nous, notre souci, c'est bien évidemment de passer le plus loin des maisons. Honnêtement, je pense que l'on partage ce souci. Vous avez noté que c'était plutôt l'Etat qui portait cette grande réglementation. C'est un sujet que l'on connaît bien. Il y a Julien Pecqueur dans la salle, vous pourrez le voir, il s'occupe des canalisations existantes. Je redis ce que j'ai dit tout à l'heure, on s'adapte aux territoires. On essaiera de voir avec vous, avant d'aller voir la population. Et si on trouve un tracé qui a les caractéristiques que vous dites, si on passe à 200 mètres ou à 300 mètres de la maison, on le dira évidemment. Mais à la limite, je m'enflamme un peu. Mais construisons-le ensemble, discutons-en ensemble.

**Jean-Yves OLLIVIER**

Monsieur ?

**Jean-Yves CHETAILLE, Président du Conservatoire des Espaces Naturels Rhône-Alpes**

Sur la question de la concertation en amont, je voulais savoir comment cela pourra se faire pour affiner au mieux le tracé, sachant que pour ce qui est des espaces naturels, il y a trois secteurs qui risquent d'être impactés. L'arrêté préfectoral de Biotopie qui est sur les 4 communes de Chamagnieu, La Verpillière, Satolas, Saint-Quentin-Fallavier qui est sur la confluence de la Bourbre et du Catelan. Ensuite, l'espace naturel sensible et communal de La Verne nord sur Villefontaine. Et enfin, le secteur des mesures compensatoires des Buissières sur Bourgoin qui est une zone qui est elle-même déjà une mesure compensatoire à la réalisation du Médipôle. Dans le secteur, on est assez sensibilisé sur ces mesures compensatoires qui, chaque fois, sont détruites par un nouvel aménagement. Il y a donc la nécessité de bien se concerter en amont et puis de discuter effectivement des mesures compensatoires. Ça, c'est la question générale. Et puis une toute petite question technique qui est du même ordre que la compatibilité avec la LGV, c'est par rapport à la ligne à haute tension qui existe en rive droite du Catelan. Quelle est votre distance minimale de sécurité par rapport à cette ligne ?

**Jean-Yves OLLIVIER**

Deuxième question. Monsieur ?

**Robert PILLI, citoyen**

Je suis très fortement engagé contre les gaz de schiste. Vous voyez où je veux arriver. Je vais poser deux questions plus exactement à GRTgaz et ils la transmettront vraisemblablement à GDF Suez par la suite. Je vais revenir sur la

question posée par la transition énergétique et l'utilité effectivement d'une conduite de gaz. C'est un grand paradoxe parce que nous savons qu'entre 2011 et 2012, la baisse d'énergie finale de gaz a baissé de 7 %. Nous savons d'autre part que GDF Suez veut arrêter trois centrales au gaz et que le concurrent, mais néanmoins ami EDF est en train d'essayer de construire une centrale au charbon, compte tenu du fait que le charbon qui vient des Etats-Unis est très bas sur le marché. Compte tenu de ces éléments, on se dit : le gaz en Europe est en train de baisser, est-ce que ça vaut vraiment le coup de construire une conduite de gaz, sauf que j'ai peut-être une idée à vous proposer ?

C'est que cette conduite de gaz parte effectivement des zones au niveau des gaz de schistes qui sont considérés comme intéressantes à partir de la Seine-et-Marne et puis tout le sud-est de la France. On peut se poser effectivement la question de savoir si au contraire des Américains qui n'avaient pas prévu les conduites de gaz pour amener le gaz du Dakota du Nord et qu'ils le brûlent et qu'ils le torchent sans arrêt nuit et jour, est-ce que vous n'avez pas pris justement cette mesure pour dire : il faut qu'on se prépare ? La deuxième, c'est pour le Port de Montoir-de-Bretagne, j'aimerais savoir pourquoi entre la CRE et puis GDF Suez puisque c'est lui qui est le maître d'œuvre, on a transformé ce port qui était un port d'import en port de transbordement, c'est-à-dire de navires. Un vide, un plein, pour quelle raison ? Merci.

**Jean-Yves OLLIVIER**

GRTgaz, je vous passe la parole sur à la fois les problèmes environnementaux posés par Monsieur et les problèmes concernant l'avenir du gaz posés par Monsieur.

**Denis SUISSE-GUILLAUD**

D'accord. Monsieur Bourjas répondra sur la dernière partie. Monsieur le Président du Conservatoire des Espaces Naturels, puisqu'on travaille avec vos services et puis avec les services de la DREAL sur ces sujets-là, on a repéré ces zones. Ce sont les grandes zones à prendre en compte. On les connaît. Elles sont connues par la bibliographie. Maintenant, sur le principe de travailler ensemble, il n'y a évidemment aucun problème. Vous connaissez le secteur par votre fonction et vos services et les gens qui sont sur le terrain le connaissent également. Nous, non seulement on le souhaite, mais je pense qu'on sera demandeur. Je crois savoir qu'on a notamment dans l'Ain quelques contacts. On sera plutôt demandeur de vos prescriptions, de vos préconisations et puis de vos conseils.

**Jean-Yves OLLIVIER**

Je vous suggère d'ailleurs sur ce sujet-là peut-être de rédiger un cahier d'acteur qui permettrait de préciser le point que vous nous avez présenté et les interrogations que vous vous posez sur ces sujets très précis.

**Christian BERNARDINI**

Est-ce qu'il faut s'éloigner ? Si on peut, on le fait en la construction, mais il n'y a pas d'incompatibilité. Il y a des couloirs d'énergie. Jadis, on construisait les canalisations en dessous des lignes à haute tension. Il faut juste faire attention après. C'est sur les mesures de protection cathodique où il y a des études un petit peu plus poussées à réaliser et mettre les bonnes mesures pour bien protéger la canalisation parce qu'il y a un phénomène de courant vagabond. Mais il n'y a pas d'incompatibilité.

**Daniel BOURJAS**

Question sur le gaz de schiste. La question que vous avez posée a été posée il y a quatre ans lors du débat public sur le projet Eridan. A l'époque, il y a quatre ans, quand on est rentré dans le débat public, le gaz de schiste, c'était la première vague de découverte du phénomène possible en France avec toute la levée de bouclier locale, etc. La question revenait régulièrement. A l'époque, je répondais : le projet Eridan avait été décidé. Il était né dans les cartons de GRTgaz depuis le début des années 2000 et bien avant qu'on évoque les questions du gaz de schiste. Ces gros investissements, quand on regarde les montants financiers en jeu, c'est bien 450 millions pour Arc Lyonnais, 600 millions pour Val de Saône, 600 millions pour Eridan. On est sur des montants de 1,5 milliard d'euros. Quand on rajoute les pipes qui sont plus au nord, on dépasse les 2 milliards au total. Ce sont les derniers grands aménagements de gazoduc pour que nos réseaux de transport de gaz puissent assumer non pas...

S'il y a une croissance de gaz en France, ça pourra en tant qu'opérateur être pour l'interface, mais c'est bien pour assumer le transport massif de gaz naturel du nord au sud et du sud vers le nord. C'est cela qu'il faut retenir dans l'usage de ces gazoducs. Si le gaz de schiste venait à se développer, je dirais qu'on n'a pas besoin forcément dans la mesure où la production est locale d'avoir des capacités supplémentaires de transport en France pour le gaz de schiste. Il faudrait des points de raccordement des gisements de production de gaz de schiste aux canalisations existantes pour transporter du gaz de schiste. Ces gazoducs ne répondent pas à la problématique d'exploitation des gaz de schiste. On ne serait pas fou pour anticiper autant de dépenses d'argent sur l'avenir incertain, très incertain de la production de gaz de schiste en France. Ça, c'est clair. Voilà en ce qui concerne le gaz de schiste.

Après, vous faites allusion au paradoxe qu'il y a moins de consommation de gaz en France et pourtant il y a encore des grands projets. Je rappelle que la structure des ressources de gaz en Europe va changer dans les années à venir, au-delà de dix ans, et les transporteurs européens et pas que la France doivent avoir plus de flexibilité sur leur réseau pour pouvoir faire ces reports de capacité et d'arrivée massive de gaz d'un point de la frontière à un autre. Vous évoquez aussi la problématique de producteurs d'électricité qui avaient construit récemment des centrales au gaz et qui les ferment. Ils les mettent sous cocon. C'est-à-dire que quelque part, ce n'est pas l'abandon de site, c'est un arrêt momentané de l'exploitation à cause de la problématique mondiale que vous connaissez certainement bien des cours de gaz naturel et des différentiels entre les cours de gaz naturel et d'autres énergies. Notamment le charbon qui est un produit exporté massivement par l'Amérique du Nord qui arrive en Europe et aussi avec les prix de CO2 qui sont bas et qui permettent le développement de cette énergie au détriment du gaz naturel.

On aimerait bien que nous, transporteur de gaz naturel, la tendance s'inverse. C'est une conjoncture. Bien malin celui qui peut me dire : qu'est-ce qui va se passer en trois ans, cinq ans ? Un projet gazoduc, c'est une vision à long terme : dix ans, quinze ans en termes de décision d'infrastructure. C'est bien des projets à long terme. La problématique de cette décision, vous l'avez bien mise en avant. Ce ne sont pas des projets décidés d'ailleurs, ce sont des projets que l'on prépare. Au moment où on va décider le projet, dans deux ans peut-être se posera vraiment la question que vous posez entre les différentiels de prix des énergies. Est-ce qu'il faut décider tout de suite pour être à temps lorsqu'on en aura besoin ou est-ce qu'il faut

reporter une décision d'un an, deux ans ? Ce sont les questions qu'en tant qu'économiste de nos budgets, nous nous poserons.

**Christian BERNARDINI**

Concernant Montoir, vous avez fait référence à un transbordement. Il faut savoir que tous les terminaux méthaniers européens peuvent transborder de bateau à bateau, de cargaison en cargaison. Il faudrait demander à GDF Suez, mais Elengy a fait une opération de mise en froid de nos bateaux. Il n'a pas transporté du gaz, il a mis en froid en bateau pour tester une nouvelle route de GNL pour Gazprom, il me semble, par le cercle polaire. Mais tous les terminaux dont celui de Fos-Cavaou peuvent transborder du GNL d'un bateau à un autre. C'est une technique maîtrisée.

**Daniel BOURJAS**

Juste une précision, quand on dit qu'on transporte du gaz naturel liquéfié ou liquide, il est liquide à la pression atmosphérique à des températures de  $-160^{\circ}$ . La mise en froid, c'est quelque chose de très particulier et à Montoir, il y a eu un transbordement, c'est-à-dire d'une petite quantité de GNL d'un bateau ou du terminal, qui a été mis dans les cuves d'un bateau neuf pour une première mise en froid progressive jusqu'à ce qu'il atteigne les températures extrêmes de  $-160^{\circ}$ . Le transbordement, c'était donc pour la mise en froid technique du nouveau bateau qui était vide. Après, je ne sais pas si cela a eu lieu à Montoir, il peut y avoir des opérations de transbordement de gros méthaniers sur des petits méthaniers, sachant que le petit méthanier peut avoir une destination (un port) où le gros bateau ne rentre pas. C'est le type d'arrangement technique qui peut aussi être envisagé.

**Jean-Yves OLLIVIER**

Autre groupe de questions ?

**Lucien MOLY, Président de l'Association LOPARVI**

Je suis Président de l'Association Nature Nord Isère LOPARVI qui est fédérée à la FRAPNA et à FNE. Il est certain qu'on est inquiet de voir passer encore un grand chantier dans notre secteur. Pour vous la décrire, notre Association travaille sur le nord de l'Isère et sur une ligne qui est à peu près entre Chamagnieu et Pont-de-Beauvoisin en allant jusqu'à Satolas. Nous nous préoccupons sur cette région essentiellement de l'étude des problèmes naturalistes. C'est-à-dire qu'on a fait des études naturalistes, à l'origine sur des réserves, des espaces naturels sensibles. Ce projet va traverser de nombreux espaces sensibles au niveau de leur biodiversité, des zones qui sont à forte sensibilité pour nous naturalistes. Ça va demander d'être très précautionneux et de prendre de nombreuses précautions en amont, de façon à le conduire correctement.

Ça va demander aussi de faire attention au niveau de la gestion. Ce qui nous inquiète, c'est d'avoir ces trouées par exemple dans les forêts de 40 mètres. On se rend compte avec des espaces déjà identiques, des largeurs un peu identiques, que pour le passage des lignes à haute tension cela pose beaucoup de problèmes à la faune et à une certaine flore. Pourquoi ? Parce que lors de l'entretien sous les lignes, l'ensemble de la végétation est rasé. Question : comment allez-vous entretenir ? Vous avez dit qu'on pouvait avoir une végétation qui montait jusqu'à 2,70 mètres de hauteur. Dans ce cas-là et en forêt particulièrement, comment allez-vous procéder ? Parce que ces trouées vont peut-être permettre de créer de

nouvelles orées à ces forêts, mais vont aussi perturber la faune qui est à l'intérieur des forêts, que ce soit tout type de faune, la grande et la petite faune.

Vous avez déjà répondu en partie à notre question. Nous, nous souhaiterions que l'on soit associé en amont, le plus possible, à ces études et qu'après, il y ait comme on a avec EDF par exemple ou comme on a parfois avec d'autres organismes un Comité de Pilotage pour qu'on puisse régulièrement faire le point sur l'avancement des travaux, sur ce que nous avons rencontré et ce que nous avons vu comme difficulté. Et puis après, lorsque l'ouvrage est construit, que l'on puisse échanger nos remarques, nos observations sur ce projet et son entretien.

**Jean-Yves OLLIVIER**

Je prends une deuxième question, mais je vous rappelle la procédure cahier d'acteur qui, je crois, pourrait parfaitement s'adapter à votre préoccupation et permettrait de prendre rang sur ces différentes questions que vous avez évoquées. Deuxième question ?

**Loïc RASPAIL, Communauté de Communes de Crémieu**

Bonjour. J'irai un petit peu dans le même sens que l'Association LOPARVI sur les enjeux environnementaux. C'est vrai que vous avez bien ciblé les grands pôles de diversité. N'oubliez pas qu'en plaine aussi, on a un certain nombre de zones qui ont aussi un grand intérêt et qui sont reliées avec ces espaces de plateaux ou des fois avec les différents fleuves et cours d'eau. C'est vrai que c'est un aspect important. Il y a une question sur l'effet des pipes sur les nappes puisque vous allez traverser un certain nombre de marais qui sont des fois agricoles des fois naturels. C'est vrai qu'on peut se poser un petit peu la question de l'effet sur ces zones-là. Un dernier point, vous savez qu'en ce moment on parle beaucoup de corridor écologique, notamment en Rhône-Alpes avec le nouveau SRCE et on se rend compte que les corridors sont aux mêmes endroits que dans ceux où vous voulez passer avec votre pipe. Il y aura certainement un travail important à faire, notamment sur L'Isle-d'Abeau où les passages sont très étroits. Vous les connaissez bien. Savoir comment on peut arriver à concilier à la fois ce projet-là et les enjeux de corridors écologiques qui permettent de relier ces grands pôles environnementaux. Merci.

**Jean-Yves OLLIVIER**

Ces deux questions sont dans la même préoccupation. Je vous propose d'apporter des réponses complémentaires. Vous avez déjà donné quelques éléments, mais de préciser davantage les réponses que vous aviez données tout à l'heure.

**Denis SUISSE-GUILLAUD**

Un petit point pour qu'on soit bien clair puisque nous ne l'avons semble-t-il pas été sur la traversée des forêts. Effectivement, la largeur de la piste de création du gazoduc fait 40 mètres. On ramène dans les territoires agricoles la zone de servitude à 20 mètres. Déjà, on reboiserait et il n'y aurait plus qu'une trouée de 20 mètres. Là, on travaille notamment avec l'ONF ou le Comité Régional de la Propriété Forestière et on ramène ça à 10 mètres. On replante et on replante les espèces qui vont bien. Avec vous, avec les propriétaires, avec l'Administration, on en discute. Finalement, on n'est pas comme dans le cadre d'une ligne électrique où la trouée fait 40 ou 50 mètres, il faut tout déboiser. Ensuite, vous en parlerez plus en détail avec mes collègues, mais on peut convenir d'un entretien avec une association, avec une Communauté de Communes, avec le Conservatoire des



Espaces Naturels sur un point donné, une gestion un peu raisonnée de ce secteur-là.

On peut en convenir. Daniel Bourjas complétera s'il veut, mais sur ce point-là, on peut convenir d'une gestion un peu plus intelligente et un peu moins systématique. Nous, nous ne sommes pas des fana-mili de la plante annuelle. Après, il faut voir avec vous, il peut y avoir une gestion un peu différenciée. L'exemple le prouve. On a fait des enquêtes que ça devient des bons couloirs de biodiversité puisque le Muséum d'Histoire Naturelle de Paris a regardé ça, il a documenté le sujet. Il y a eu des thèses sur ces sujets-là. Il y a un peu de littérature. Ce n'est pas miraculeux, mais on recompose, on revient coloniser des espèces qui étaient présentes. Voilà sur ce premier point. Dans la forêt, il n'y a pas trop de soucis. Il restera une trouée de 10 mètres.

Deuxième point sur les travaux. Je le dis immédiatement pour que vous ayez la certitude que GRTgaz ne se comporte pas mal. Il décrit les compensations, il écrit les choses, mais est-ce qu'il les met bien en pratique au bon moment ? Là, il y a un écologue. Nous en embauchons un maintenant sur chacun de nos chantiers et on peut convenir avec vous de quel écologue on choisit ou vous en parler. En tout cas, c'est ce monsieur-là qui, sous le contrôle du Directeur technique et de ses collaborateurs, s'assure que l'entreprise respecte bien le cahier des charges. Parce que tout ça est mis dans le cahier des charges. On passe ça, mais est-ce qu'elle le fait bien l'entreprise ? Est-ce qu'elle met le bon bouchon pour ne pas polluer quelque part ? Est-ce qu'elle a mis le bon tapis quelque part ? Est-ce qu'elle a mis les bastains qui vont bien quelque part ?

On a un sachant qui est un écologue, qui peut être quelqu'un de reconnu sur la place. Ecoutez, il suit tout le chantier. Maintenant, juste avant l'élaboration du dossier, vous m'invitez à vous inviter autour de la table. Evidemment. Je crois même savoir qu'on a eu des contacts très préalables, il y a une année, sur le principe, pour vous informer de ce projet. Sur le principe, on travaille avec l'Administration parce que si on n'est pas avec l'Administration et notamment les responsables naturalistes de la DREAL, on ne boucle pas le dossier. Mais à ce bémol-là, quand il y a des gens intéressés, on peut mettre le dossier sur la place publique, y compris avant l'étude d'impact, dans le cadre de l'élaboration de l'étude d'impact et même peut-être discuter avec vous des mesures les plus adéquates pour ne pas porter atteinte à cette biodiversité. Et puis en plus, je pense que vous êtes assez reconnu sur le secteur, il n'y a pas d'opposition de principe. C'est même plutôt un oui sincère.

Pour Monsieur de la Communauté de Communes, effectivement que les corridors écologiques, notamment contenus dans le SRCE, nous intéressent. On passe au même endroit, ce n'est pas tout à fait un hasard puisque ça reste des rares espaces non colonisés. Sur ce plan-là, on est très preneur aussi. Un de mes collègues dans la salle participe aux travaux du SRCE et vous le verrez à la sortie, il vous en dira peut-être un peu plus, on essaye sur Eridan (le projet d'avant) avec la Communauté de Communes de ce secteur parce que le SCOT de ce secteur-là a décidé de conduire des actions pilotes. Il y a un contrat de corridor et on serait partie prenante de cette affaire-là. Ça nous intéresse bien. On a la prétention de penser, mais elle est peut-être trop exagérée, que nos canalisations et leurs bandes de servitude de 20 mètres ou de 10 mètres, ça fixe définitivement un corridor biologique.

On peut faire une piste cyclable s'il faut, on peut faire différentes choses, voire un sentier plus exactement sur la canalisation, il n'y a pas d'opposition. S'il y a quelque part un projet de corridor qui est à fixer définitivement, on peut être objectif. Après les travaux, on aura remis en état, on aura replanté comme il convient. On peut se retrouver assez facilement là-dessus. Pour conclure sur cette affaire-là, on sent qu'il y a la biodiversité qu'il faut prendre en compte, mais on sent de plus en plus qu'il y a la « nature ordinaire » aussi. Vous y avez fait allusion un petit peu à ces liaisons entre deux zones ou deux sanctuaires. Là, on réfléchit sur cette affaire-là comment la « nature ordinaire » même si elle n'est pas labellisée biotope et compagnie, elle puisse être prise en compte malgré tout pour ne pas qu'on transforme un espace qui ne présente pas des caractéristiques extraordinaires, mais bonnes, en quelque chose de moins bon. Là, on est assez sensible aussi à tout ça. Peut-être pour relativiser, on est quand même essentiellement sur ce tracé. Je ne parle pas du secteur de L'Isle-d'Abeau, je n'ai pas d'idée, mais en moyenne en France et pour terminer, on est à 80 % dans des zones agricoles. Ça ne veut pas dire que les 20 % restants, il ne faut pas les soigner, mais je veux dire pour donner un ordre idée, les forêts sont de l'ordre de -5 % sans doute sur ce tracé, mais c'est important à prendre en compte.

**Jean-Yves OLLIVIER**

L'impact sur les nappes, ça a été une question posée.

**Denis SUISSE-GUILLAUD**

Excusez-moi. Merci Président, vous êtes un gardien vigilant de nos questions. Sur les nappes, quand il y a une nappe, il y a plusieurs techniques pour passer. Mais la plus simple, c'est de rabattre la nappe. Si on peut passer dessous la nappe, c'est même encore mieux, on sait s'enfoncer assez profondément s'il y a une nappe très localisée. C'est le premier point. Sinon, si on est obligé de passer dans la nappe, c'est un peu compliqué honnêtement. Si c'est une nappe sanctuaire, c'est plus à l'ouest d'ici, on n'a pas trop le droit. Par contre, dans les zones humides, soit on rabat l'humidité, soit on passe dessous par des techniques de tunnels ou de microtunneliers ou de forages dirigés. Là, on essaye d'éviter les zones humides, les nappes phréatiques et puis ensuite on trouve les moyens techniques pour ne pas porter atteinte à la nappe, étant entendu que si elle sert à l'alimentation en eau potable, on n'aura pas le droit de poser notre canalisation.

**Jean-Yves OLLIVIER**

Nouvelle question ? Avez-vous épuisé le stock des interrogations que vous aviez en entrant dans cette salle ? Vous avez eu toutes les réponses que vous souhaitiez ? Dans ces conditions, on va lever la séance en vous remerciant des questions que vous avez posées, questions toutes pertinentes et qui ont permis de braquer le projecteur sur des points importants et qui méritent justement des éclaircissements et des approfondissements. Sur les justifications de l'ouvrage, comme je vous l'ai dit, il y a deux réunions qui vont être très principalement centrées sur ces sujets-là avec des experts au niveau national qui pourront apporter un éclairage sur le contexte général. Nous vous invitons bien sûr à participer à ces grandes réunions. Il y a encore une question. Excusez-moi, je ne vous avais pas vu.

**Richard SARDEL**

Une petite question concernant la technique sur le passage dans le Rhône. Comment ça va se passer ?

**Christian BERNARDINI**

Peut-être que votre commune est sur le réseau, mais pour le moment, nous ne sommes pas au niveau du tracé. Il existe plusieurs techniques pour passer un fleuve. En ce moment, sur le projet des Hauts de France, on est en train de passer la Somme et généralement, sur les grandes longueurs, ce sont des techniques de microtunneliers qui permettent de passer sur des grandes longueurs. Sur la Somme en ce moment, on fait 1 100 mètres avec une profondeur de 15 mètres en dessous du lit pour éviter la Baie. Avec diverses techniques, on passe généralement avec un microtunnelier.

**Jean-Yves OLLIVIER**

Cette fois-ci, tout le monde a posé la question qu'il souhaitait poser. Nous levons la séance. Je vous rappelle que vous pouvez avoir un suivi constant du déroulement du débat public en allant sur le site internet où vous aurez les verbatims de tous les débats publics, les cahiers d'acteurs qui nous auront été communiqués. Avant de nous séparer, je vous invite à boire un pot.